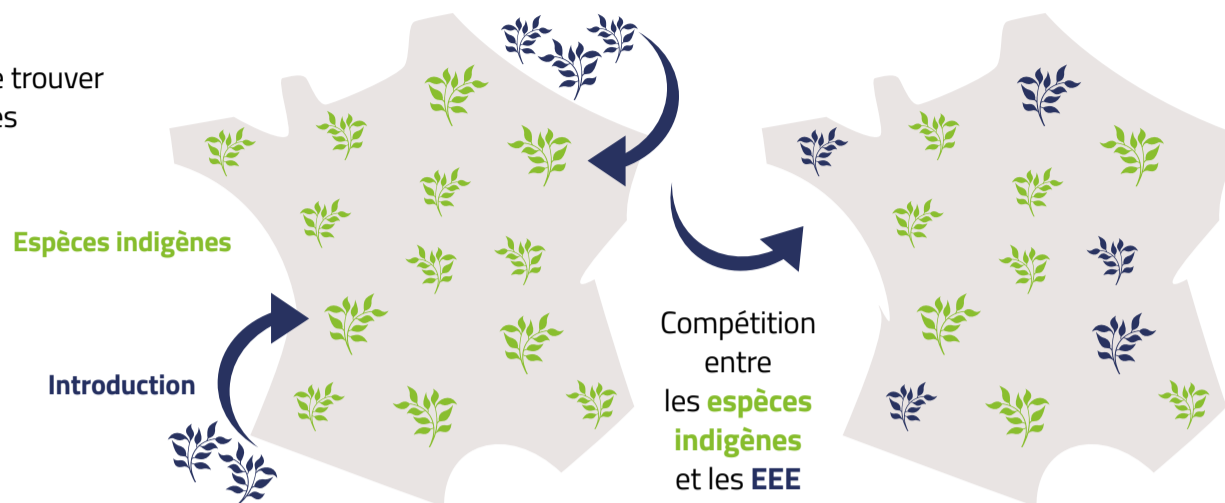


Je dois éradiquer des espèces végétales exotiques envahissantes

Constat / problématique

Contexte

Il est très fréquent de trouver des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le projet.



Les espèces exotiques envahissantes (EEE) prennent la place des espèces indigènes :
 → **disparition des espèces indigènes ;**
 → **diminution de la biodiversité floristique.**

Exemples d'espèces exotiques envahissantes



Renouée du Japon,
Reynoutria japonica



Ailante glanduleux,
Ailanthus altissima



Arbre aux papillons,
Buddleja davidii



Ambrosie à feuilles d'armoise,
Ambrosia artemisiifolia

Que faire ?

Des mesures curatives pour éradiquer les foyers :

1. repérage préalable avant le démarrage des travaux avec balisage des secteurs contaminés à terrasser ;
2. arrachage des pieds ;
3. stockage temporaire sur bâche imperméable avec balisage et affichage ;
4. broyage sur site et transport pour incinérateur ;
5. re-végétaliser avec des espèces à croissance rapide afin de concurrencer les plantes invasives.

La gestion des espèces invasives se fera par la mise en œuvre de différents protocoles, selon les spécificités biologiques des espèces et l'expérience acquise dans ce domaine sensible.

Des mesures préventives seront également mises en œuvre pour éviter l'apparition d'espèces invasives :

1. pas de mélange de terre entre les secteurs sains et les secteurs potentiellement contaminés ou contaminés ;
2. contrôle des engins : les engins intervenant sur le chantier arriveront sur site exempt de tout fragment d'espèces invasives ; ce contrôle fait l'objet de constats avec photos réalisés sous contrôle du responsable environnement et visés par ce dernier ;
3. suite aux interventions en zones contaminées, si besoin, il sera procédé au lavage de l'engin sur l'aire de lavage prévue à cet effet ;
4. limitation autant que possible les apports et exports de terre (déblais et remblais) par une utilisation parcimonieuse.

ATTENTION : le port de gants, lunettes, combinaison imperméable ou autre peut être recommandé selon les essences végétales, pour éviter de rentrer en contact avec le pollen, la sève ou encore les fleurs. En effet, ces éléments peuvent s'avérer irritants ou entraîner des gênes respiratoires. Bien se renseigner sur une EEE avant de la manipuler !

Qui contacter pour m'aider ?

- un **écologue** ou un **bureau d'études** ;
- le **Conservatoire botanique national (CBN)** le plus proche, ou la **Fédération régionale de Défense contre les organismes nuisibles (FREDON)**.

Pour aller plus loin

Consulter le guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics pour la procédure détaillée à suivre pour chaque espèce.